

Compte rendu réunion du Conseil Municipal du 29 novembre 2012 à 18 heures 30

Conseillers présents : Marc ROUSTAN, Patrick AYME, Robert BERTRAND, Robert CHEVALIER, Olivier MATHEY, Didier BOUCHARD, Mme Martine LAUBEPIN, Mme DESGRANGES Sabine.

1 – Garantie d'emprunt « Habitat Dauphinois »

La Caisse des dépôts et consignations fait obligation à Habitat Dauphinois de faire garantir par les collectivités concernées les emprunts qu'il contracte pour la construction de logements sociaux.

Cette formalité a été évidemment accomplie pour toutes les opérations réalisées par Habitat Dauphinois : près de chez nous Taulignan et Valaurie.

Deux emprunts sont concernés :

➤ Prêt PLUS (8 logements aidés)

- Montant du prêt : 164 326€
- Durée de la période de préfinancement : de 3 à 24 mois maximum
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb
- Taux annuel de progressivité : de 0% (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A)
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A.

➤ Prêt PLAI (2 logements « super aidés »)

- Montant du prêt : 57 036€
- Durée de la période de préfinancement : de 3 à 26 mois maximum
- Durée de la période d'amortissement : 50 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb
- Taux annuel de progressivité : de 0% (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A)
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A.

Le Conseil municipal accorde sa garantie à hauteur de 50% pour les deux prêts.

2 - Schéma de coopération Intercommunale

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'arrêté fixant le périmètre de la future Communauté : CCEP + CCPG + commune isolée de Grignan.

Le Conseil Municipal a 3 mois à compter de la réception en Mairie du document pour se prononcer, soit avant le 18 janvier 2013.

Les autres communes membres paraissent d'accord pour approuver ce périmètre même s'ils déplorent le peu de coopération avec Valréas. Cet arrêté prend effet au 1^{er} janvier 2014.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se réunir le 10 janvier 2013 afin de délibérer sur le périmètre de la future intercommunalité.

3 - Remplacement d'un poste informatique :

M. le maire propose de remplacer le poste informatique du secrétariat.

Cet ordinateur a été acheté en 2005, il donne des signes inquiétant de fin de vie et il va sans doute tomber en panne, or il contient une bonne partie de la mémoire de la Mairie.

Devis de micro solution à Grignan : 1 011.34€ (ordinateur + serveur NAS)

4 - Point sur les terrains de la Chapelle St Pierre

La Cour de Cassation a décidé de radier de son rôle l'affaire dans l'attente de la décision du TA sur la légalité de la DUP.

5 - Questions diverses :

- Subvention exceptionnelle : Association « Amitiés Colonzelloises »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association « Amitiés Colonzelloises » a organisé le 1^{er} juillet 2012 le repas des Colonzellois à l'espace Peyrolles. Les responsables de l'association demandent une subvention exceptionnelle de 1200 € afin de les aider à payer les frais inhérents à cette manifestation.

Le Conseil Municipal délibère et décide d'accorder à l'association « Amitiés Colonzelloises » une subvention exceptionnelle d'un montant de 1200 €.

- Subvention exceptionnelle : Association « Amicale du personnel communal du Canton de Grignan »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association « Amicale du personnel communal du Canton de Grignan » sollicite la Commune afin d'obtenir une subvention de 124 €. Le montant est calculé en fonction du nombre d'agents employés par la collectivité.

Le Conseil Municipal délibère et décide d'accorder à l'association « Amicale du personnel communal du Canton de Grignan » une subvention d'un montant de 124 €.

- Panneau « Margerie » à changer, le conseil général le remplacera dans le courant de l'année 2013 prendra en charge.

- Arrêt de bus de Margerie : problème de sécurité (vitesse excessive).

Il est décidé de prendre contact avec le Conseil Général afin d'établir un arrêt officiel de bus en face de l'église de Margerie et de sécurisé cette zone.